

# A117 Cabines d'essayage

08/2019 Pour des constructions ouvertes au public selon norme SIA 500, chiffre 7.3

## Exigences

L'une au moins des cabines d'essayage à usage général doit satisfaire aux exigences suivantes:

- surface minimale: 1.40 m x 1.40 m ou 1.20 m x 1.80 m
- rideau ou porte ouvrant à l'extérieur
- barre d'appui horizontale à 0.90 m au-dessus du sol
- barre d'appui verticale de 0.90 m à 1.80 m au-dessus du sol, à côté du miroir
- siège à env. 0.46 m au-dessus du sol. Les sièges fixes ne doivent pas réduire la surface utile

